

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 janvier 2013**

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE 18/12/2012

REGLEMENTATION

Signature de la convention entre l'Etat, le département de l'Isère et la Commune d'Izeaux, relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé PLU POS Carte Communale de la commune d'Izeaux

Monsieur le Maire explique la directive européenne INSPIRE vise à faciliter et organiser la mise à disposition et le partage des données géographiques détenues par une autorité publique. Les documents d'urbanisme sont identifiés dans l'annexe III de la directive au titre du thème « usage des sols ». Le département de l'Isère a mis en évidence la nécessité de mettre en place un outil informatique de consultation et de suivi des documents d'urbanisme dématérialisés afin de mieux échanger les informations.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention rendant possible cette mutualisation d'informations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Adopte la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé PLU POS Carte Communale de la commune d'Izeaux, présentée par Monsieur le Maire

FINANCES

1. Délibération relative à la décision modificative n°2/2012 : virements de crédits

Monsieur le Maire explique les crédits prévus au compte 1641 étant insuffisants pour couvrir les échéances de prêts du mois de décembre il est nécessaire de procéder à un virement de crédits comme suit :

Dépenses d'Investissement	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Article 2313		3251.65€
Article 1641	3251.65€	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de procéder aux mouvements de crédits présentés par Monsieur le Maire

PRECISE que les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal de l'exercice en cours.

2. Approbation de l'avant projet du plan de financement prévisionnels des travaux sur le réseaux de distribution publique d'électricité et approbation de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint intitulée :

Collectivité : commune

Nom : Izeaux

Affaire n° 11.244.194

Extension BT pour rénovation grange agricole depuis poste « Pierre du Clos »

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	34 914 €
2. le montant total de financement externe	15 558 €
3. les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI inclus dans le prix de revient	1 668 €
4. la contribution aux investissements	17 688 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :
-prendre acte de l'avant-projet et des plans de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
-prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	34 914 €
Financement externe	15 558 €
Participation prévisionnelle (frais SEDI + contribution aux investissements)	19 356 €

PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 1 668 € :

INTERCOMMUNALITE

Adoption des nouveaux statuts du syndicat intercommunal scolaire

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) créé en 1973, souhaite modifier ses statuts. En effet, ses missions ont évolué et ne correspondent plus à celles citées dans les statuts initiaux. Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts, approuvés par le comité syndical du SIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Syndicat Intercommunal Scolaire en date du 29 mars 2012 relative à la modification des statuts

VU les statuts joints en annexe et validés par le syndicat

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire tels qu'ils sont présentés par Monsieur le Maire.

Le maire, Joël GAILLARD

Affichage le 16 janvier 2013